



La commune et le CCAS de FRANOIS sont heureux d'offrir aux jeunes franoisiens nés entre le 1er janvier 1997 et le 31 décembre 2017

la carte Avantages-jeunes 2022-2023.

Une **permanence** sera assurée en mairie pour sa distribution les

**samedi 3 septembre 2022, de 9h à 12h ;
mercredi 7 septembre 2022, de 14h à 18h ;
samedi 10 septembre 2022, de 9h à 12h ;
mercredi 14 septembre 2022 de 14h à 18h.**

Apporte avec toi :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (si tu es mineur ou étudiant : justificatif de domicile de tes parents + leur livret de famille) ;
- une pièce d'identité ;
- une photo d'identité.

Si tes parents viennent la demander pour toi, ils doivent amener en plus des documents précités leur carte d'identité et leur livret de famille.